

## Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

<b>HELHa Gilly</b> Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : <a href="mailto:sante-gilly@helha.be">sante-gilly@helha.be</a>
<b>HELHa Jolimont</b> Rue Ferrer 159 7100 HAINNE-SAINT-PAUL		
Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : <a href="mailto:sante-jolimont@helha.be">sante-jolimont@helha.be</a>
<b>HELHa Mouscron</b> Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : <a href="mailto:sante-tournai@helha.be">sante-tournai@helha.be</a>
<b>HELHa Tournai - Salines</b> 28 Quai des Salines 7500 Tournai		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : <a href="mailto:sante-tournai@helha.be">sante-tournai@helha.be</a>

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 303 Raisonnement éthique et argumentation			
Ancien Code	PAIR3B03	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/J/T/W/J/W/T/C/J/T/W/J/W/T/ C/J/T/W/J/W/T/C/ ABI3030		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	54 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<a href="#">HELHa Gilly</a> <b>Tessadite MANSOURI</b> ( <a href="mailto:mansourit@helha.be">mansourit@helha.be</a> ) <a href="#">HELHa Jolimont</a> <b>Laurie DEWULF</b> ( <a href="mailto:dewulfl@helha.be">dewulfl@helha.be</a> ) Julie VAN ROYE ( <a href="mailto:vanroyej@helha.be">vanroyej@helha.be</a> ) <a href="#">HELHa Mouscron</a> <a href="#">HELHa Tournai - Salines</a> <b>Isabelle HOSPIED</b> ( <a href="mailto:hospiedi@helha.be">hospiedi@helha.be</a> ) Pierre-Laurent FLORIN ( <a href="mailto:florinpl@helha.be">florinpl@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

La réflexion éthique et le positionnement en lien avec la législation sont indispensables pour que l' étudiant garde le souci de mobiliser le savoir éthique dans les situations aiguës ou chroniques complexes pour lesquelles il met en œuvre un projet de soins pour un.e client.e et son entourage ou une collectivité.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence OC2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- OC2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière
- OC2.2 Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

#### Acquis d'apprentissage visés

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue légal, argumenter des propositions de solutions.

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue éthique, proposée par les étudiants ou au départ d'un sujet qui concerne l'éthique professionnelle

- Argumenter des propositions de solutions sur base de l'analyse des valeurs, du contexte, des conséquences et des résistances
- Choisir une solution
- Convertir la solution en actions
- Prévoir l'évaluation des actions envisagées.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR3B03A	Législation sociale et sanitaire: questions spéciales de dro	12 h / 1 C
PAIR3B03B	Ethique et bioéthique et intégration	42 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR3B03A	Législation sociale et sanitaire: questions spéciales de dro	10
PAIR3B03B	Ethique et bioéthique et intégration	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

Les activités d'intégration professionnelle associées à cette Unité d'enseignement qui sont placées dans l'UE 313 sont obligatoires.

## **5. Cohérence pédagogique**

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition et au développement des acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

**HELHa Jolimont** Rue Ferrer 159 7100 HAINNE-SAINT-PAUL  
Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46

Mail : [sante-jolimont@helha.be](mailto:sante-jolimont@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Législation sociale et sanitaire : questions spéciales de dr			
Ancien Code	5_PAIR3B03A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	JABI3031		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Julie VAN ROYE</b> (vanroyej@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### **Introduction**

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 303. Raisonnement éthique et argumentation

#### **Objectifs / Acquis d'apprentissage**

Cette activité de l'UE 303 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

#### **Compétence 2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

4.C.2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

4.C.2.2. Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

#### **Acquis d'apprentissage de l'UE 303**

· Analyser les pratiques infirmières dans des situations professionnelles

#### **Acquis d'apprentissage de l'activité**

· Au départ de situations en lien avec le contrat de travail, argumenter d'un point de vue juridique la solution à apporter.  
· Au départ de situations en lien avec les dispositions professionnelles, argumenter d'un point de vue réglementaire la solution à apporter.

#### **Objectifs**

- Argumenter l'impact des différentes législations sur sa pratique professionnelle
- Analyser les fonctions du département infirmier de l'hôpital et des titres requis pour y accéder
- Argumenter les modalités de délégation aux autres étudiants, aux aides soignantes, ...
- Expliquer les instances de la concertation sociale au niveau de l'hôpital
- Analyser de manière critique des situations problèmes en lien avec le droit individuel
- Identifier les acteurs de la prévention des risques psychosociaux

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### **Contenu**

1. La structuration du département infirmier

L'infirmier en chef - L'infirmier chef de service - Le directeur du département infirmier

2. La délégation

Les problèmes - Les avantages - Le contrat de délégation - La délégation aux aides soignantes

3. Quelques dispositions du droit du travail (Mme Deltour)

Le droit collectif - Le droit individuel - Le bien-être au travail

4. L'entrée dans la vie active - L'IFIC

Le curriculum vitae - L'entretien

5. La commission de planification

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités

### **Démarches d'apprentissage**

Cours magistral participatif

Analyse réflexive des étudiants, échanges de cas vécus, jurisprudence, ...

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Interpellations des étudiants au cours des séances pour les préparer à l'examen

### **Sources et références**

cf. ConnectED

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power point

Portefeuille de lectures

cf. ConnectED

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Examen écrit.

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### **Dispositions complémentaires**

La note de cette activité d'apprentissage intervient pour 10 points sur 30 dans la note globale de l'unité.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

**HELHa Jolimont** Rue Ferrer 159 7100 HAINNE-SAINT-PAUL  
Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46

Mail : [sante-jolimont@helha.be](mailto:sante-jolimont@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ethique et bioéthique et intégration			
Ancien Code	5_PAIR3B03B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	JABI3032		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	42 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Laurie DEWULF</b> (dewulfl@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### **Introduction**

Le cours visera à familiariser l'étudiant avec des concepts éthiques spécifiques à certains sujets d'éthique biomédicale.

#### **Objectifs / Acquis d'apprentissage**

Compétence C 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et règlementaires  
C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

C 2.2 Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### **Contenu**

1. Les procréations médicalement assistées
2. Le dépistage génétique
3. Sujets proposés par les étudiants

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités

#### **Démarches d'apprentissage**

Cours participatif

PPT

Reportages et vidéos

Invités extérieurs

Travail personnel d'appropriation et d'intégration des compétences (30h)

#### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Analyse de situations rencontrées par les étudiants

#### **Sources et références**

Références bibliographiques en ligne sur ConnectED

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

en ligne sur connectED

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Travail écrit (en groupe)

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

Les activités d'intégration professionnelle associées à cette unité d'enseignement qui sont placées dans l'UE 313 sont obligatoires.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs	100			Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### **Dispositions complémentaires**

La note de cette activité d'apprentissage intervient pour 20 points sur 30 dans la note globale de l'unité.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).